

EN DIRECT DU CONSEIL

Séance du 04 juillet 2019

Etaient présents :

Alain SAVOIE, Sylvain DEMAILLY, Olivier TASSAERT, Guy DEKERVEL, Roger DESMET, Geneviève DUVAUCHELLE, Joëlle GUILLAUMIN, François ESSIQUE, Colette PETIT.

Etaient absents : Sandra BRICOUT, Romaric DAULT, Magalie DESCAMPS, Virginie GAMAND, Jean-François SCULFORT.

Secrétaire de séance : Olivier TASSAERT

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 avril 2019.

ORDRE DU JOUR

1/ PLUi avis du Conseil Municipal sur le projet

M. Guy DEKERVEL, délégué communautaire pour l'élaboration du PLUi expose les avancées du projet PLUi qui concerne l'ensemble des communes du Val de Somme qui ont été classées par type : grands bourgs, bourgs avec services (Marcelcave appartient à cette catégorie), bourgs avec desserte ferroviaire, bourgs ruraux.

La comparaison des cartes du PLU actuel et du PLUi envisagé permet de mettre en évidence les changements de politique d'aménagement du territoire. Les zones à urbaniser à long terme périphériques disparaissent au profit des zones non construites internes au village (les « dents creuses ») afin de réduire l'emprise sur les terrains agricoles. De même, la priorité est donnée à la réhabilitation des logements vacants. La troisième priorité concerne les friches industrielles comme celle de l'usine rue du 8 Mai. La commune aura la possibilité de contrôler les projets proposés sur ce terrain.

Au niveau de l'extension du nombre d'habitants, la communauté de communes a pour objectif de passer de 26 000 à 28 000 habitants ce qui équivaut à conserver le rythme de croissance des trente dernières années. La possibilité d'extension de chaque commune sera limitée. Marcelcave, « grande commune » du Val de Somme pourra accroître sa population de 10%, les bourgs ruraux seront limités à 5-6 %. La loi oblige d'adapter la taille des terrains constructibles à la taille des communes : plus la commune est importante, plus les terrains sont petits. Marcelcave est passé de 700 m² à 550 m² en moyenne.

Le PLUi ne concerne pas que l'habitat, il s'intéresse aussi à l'eau (la Luce à Marcelcave), aux zones humides entretenues auparavant par l'élevage et aux zones naturelles protégées par des règlements spécifiques. Chaque aménagement de zones devra être étudié avec un appel à projets.

Deux projets ont été présentés dans le **cahier de concertation** du PLUi : une extension du cabinet médical pour diversifier l'offre et un changement de destination du local près de la gare. Le local commercial deviendrait des logements.

Les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable, à l'unanimité, au projet PLUi tel qu'arrêté par la CC de commune du Val de Somme, et accordent leur soutien aux demandes d'amendements locaux écrits dans le cahier de concertation.

2/ Tarifs cantine et garderie – année scolaire 2019-2020

M. Sylvain DEMAILLY propose de ne pas augmenter les tarifs de la cantine pour l'année prochaine, soit 3.95 € le repas pour les habitants de Marcelcave, 4.95 € pour les extérieurs et 6 € pour les repas exceptionnels (réservation tardive).

Un groupement d'achat pour le prestataire est envisagé avec plusieurs communes avoisinantes

M. le Maire procède au vote.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité les tarifs proposés pour l'année scolaire 2019-2020.

M. Sylvain DEMAILLY propose de ne pas augmenter les tarifs de garderie pour l'année prochaine soit 2.30 € l'heure, facturée à la demi-heure.

En vue des effectifs constatés qui augmentent, la présence d'une troisième personne est nécessaire de 16h30 à 17h30. Voir ci-après.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le tarif proposé pour l'année scolaire 2019-2020.

3/ Règlement restaurant scolaire

M. Sylvain DEMAILLY expose le règlement en vigueur et informe des problèmes rencontrés cette année. Un ajout au règlement est donc nécessaire : toute personne qui reprend un enfant inscrit normalement à la cantine doit impérativement en avvertir le personnel en charge de la surveillance et présenter un mot signé du responsable légal.

Les membres du Conseil Municipal valident, à l'unanimité, le règlement du restaurant scolaire proposé après modification

4/ Règlement de la salle des fêtes

M. Olivier TASSAERT présente le nouveau règlement de la Salle des Fêtes. En raison des travaux effectués, les tarifs de location sont ré-évalués :

- 350 € pour les habitants de Marcelcave.
- 450 € pour les extérieurs

Le délai de restitution de la caution est porté à 15 jours éventuellement, si un problème se pose. Une attention particulière sera portée à la propreté et au respect des consignes notifiées dans le règlement. Toute contestation sera étudiée par un élu.

Le règlement qui se doit d'être scrupuleusement respecté, concerne **les particuliers et les associations locales.**

Les membres du Conseil municipal valident, à l'unanimité, le nouveau règlement de la Salle des Fêtes.

5/ Gémapi – Prise de compétences

M. Alain SAVOIE explique que le transfert de compétences au GEMAPI est nécessaire pour l'entretien de la Luce et éviter les problèmes de ruissellement dans la commune. Par ailleurs, nous savons que le budget de la communauté de commune sera alimenté par une taxe foncière spécifique payée directement par les habitants de ladite communauté. Pour le prochain exercice, il faut prévoir une taxe de 1 € par habitant.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à la majorité (abstention de Mme PETIT), le transfert de compétences au GEMAPI.

6/ Convention Société ROQUETTE pour l'utilisation des chemins ruraux

La société ROQUETTE basée à Vecquemont épand des boues fertilisantes (issues de la pomme de terre à fécule) dans des champs du territoire de Marcelcave, actuellement au nord de l'autoroute. Elle demande l'autorisation d'utiliser les chemins communaux et elle s'engage à les remettre en état si des dégradations sont constatées, ce qui est consigné dans une nouvelle convention.

Les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire a signé une convention avec la société ROQUETTE pour l'utilisation des chemins ruraux.

7/ Nomination du coordonnateur communal et des agents recenseurs

Un recensement aura lieu sur la commune entre le 15 janvier et le 15 février 2020. Un coordonnateur communal doit être nommé pour la gestion informatique du recensement et deux agents recenseurs sont nécessaires compte tenu du nombre d'habitants de la commune

M. Alain SAVOIE propose de nommer comme suit :

- Coordonnateur communal : Cécile TASSAERT
- Agents recenseurs : Sébastien LONGUEPEE et Jacques PIERRU.

Les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à nommer Cécile TASSAERT, Sébastien LONGUEPEE et Jacques PIERRU pour le recensement 2020.

8/ Subvention à l'école de Musique

L'école de Musique de Corbie/Villers Bretonneux rencontre de graves difficultés financières et a demandé une subvention exceptionnelle à la communauté de Communes du Val de Somme. Celle-ci lui a accordé une somme de 26 000 € ; comme la commune de Corbie finance déjà 34 000 € et celle de Villers-Bretonneux 24 750 €, il manque 6 000 €.

M. Alain SAVOIE a demandé plus de transparence au niveau de cette école de musique. Il s'avère que beaucoup de communes en dehors de Corbie et Villers ont des enfants qui fréquentent cette école et il a suggéré que chaque commune concernée y participe, ce qui a été accepté par l'intercommunalité. Dans ces conditions, et compte tenu du fait que 7 enfants du village fréquentent cette école, M. Alain SAVOIE propose d'accorder une subvention de 1 200 €.

Les membres du Conseil municipal accordent, à l'unanimité, une subvention de 1200 € à l'Ecole de Musique.

9/ Convention SIEP pour le contrôle des hydrants

M. Alain SAVOIE explique que le contrôle des hydrants est effectué par les pompiers : ils constatent les défaillances mais ne réparent pas. Le SIEP propose une adhésion pour l'entretien à travers une convention signée pour trois ans.

Le coût de remise en état est de 60 € HT par borne.

Un devis a, d'autre part, été demandé pour mettre une borne devant la Salle des Fêtes.

Les membres du Conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer la Convention avec la SIEP.

10/ Achat d'un climatiseur réversible pour l'école

M. Alain SAVOIE explique le problème rencontré dans l'un des préfabriqués. Un seul des deux climatiseurs fonctionnent et le défaillant a été remplacé par un radiateur. Il propose d'acheter un climatiseur réversible comme dans l'autre préfabriqué lequel fonctionnant très bien. Un devis a été demandé à l'entreprise DEJARDIN s'élevant à 7200 € HT.

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, l'achat du climatiseur réversible.

11/ Postes d'adjoints techniques

M. Sylvain DEMAILLY informe le Conseil que les effectifs scolaires ont augmenté : 182 enfants seront scolarisés à la rentrée prochaine et la nouvelle répartition des classes implique la nécessité d'une deuxième ATSEM. De plus la garderie de 16h30 demande une troisième personne. Les adjoints techniques en poste vont donc voir la durée de leur contrat hebdomadaire augmenter.

- Kelly BRIAUX 32h/semaine
- Maryline NORMAND 31h/semaine
- Delphine CHOQUET 12h/semaine

Les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, l'augmentation horaire des contrats de ces trois adjoints.

INFORMATIONS :

- Les codes d'accès au site de Marcelcave ayant été retrouvés, celui-ci va pouvoir être mis à jour. M. Roger DESMET accompagnera M. Julien MLYNARCZYK qui a proposé son aide pour la remise en route du site.
- Félicitations au club de football qui a terminé 1^{er} de sa catégorie et monte en D4. La remise en état de la pelouse devant les buts est prévue début juillet.
- M. Olivier TASSAERT présente l'avancée du projet « vestiaire ». Les dirigeants du club et des élus ont visité le chantier à Candas et l'architecte du dossier a été contacté pour notre projet afin de privilégier l'expérience. Le dossier devra être prêt pour la fin de l'année.
- Des devis pour la réfection des trottoirs, notamment rue Caron pour l'accès à la pharmacie, ont été demandés.
- Le Maire rappelle à tous que l'entretien des trottoirs et des caniveaux incombe aux particuliers (arrêté datant de 1970)
- Le problème des candélabres dans la rue allant vers Lamotte Warfusée est enfin réglé. Le Maire souligne le manque de communication de la FDE qui a mis plusieurs semaines pour le résoudre.
- 110 enfants sont inscrits pour le centre aéré du mois de juillet.
- Une nouvelle association aimerait s'installer sur Marcelcave : il s'agit d'un club photo qui aimerait s'installer dans la salle des Associations. Le Conseil Municipal émet un avis favorable mais se pose des questions sur l'organisation.
- La fibre ORANGE arrive sur Marcelcave, il est possible de se préinscrire sur leur site ce qui accélèrera les procédures en fonction du nombre de demandes.
- La communauté de communes du Val de Somme passe de 56 à 59 délégués communautaires avec une nouvelle répartition : Corbie perd trois délégués, Villers-Bretonneux, deux, Marcelcave ne bouge pas mais les petites communes augmentent. Le Conseil Municipal approuve cette nouvelle répartition.
- L'achat de nouveaux barnums, plus faciles à monter, est envisagé. Demandes de devis en cours.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 23h15

INFO DERNIERE MINUTE : La municipalité s'excuse d'avoir dû annuler, pour des raisons de sécurité évidentes, le feu d'artifice du 13 juillet. Les bourrasques de vent et la proximité d'un champ de blé à maturité et sec augmentaient de manière considérable les risques d'incendie liés à un tel évènement. Il est reporté au 31 août 2019 lors de la fête du village.